

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université de Tunis
Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales de Tunis

Appel A Candidature

Master Professionnel Co-construit

Concours d'entrée 2024/2025

L'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales de Tunis annonce l'ouverture des dépôts de candidatures au master co-construit:

Digitalisation des services

Le master co-construit "Digitalisation des services" propose une formation focalisée autour des technologies du web, de l'intelligence artificielle, du Business Intelligence et de la gestion de projets. Le master mise aussi sur le développement des compétences dans le leadership et dans la communication professionnelle.

Cette formation met l'accent sur la mise en pratique des connaissances acquises à travers des projets de digitalisation dans divers autres secteurs publics et privés et principalement dans les secteurs de la santé et des collectivités locales.

Métiers

Les métiers et compétences visés par ce master se conjuguent entre le management de projet IT, l'intelligence artificielle, le Business Intelligence.

Les débouchés possibles de ce master:

- Consultant Transformation Digitale
- Consultant Business Intelligence
- AI project Team Leader
- Chef de projet IA
- Digital Services Manager
- Scrum Master

Public visé à l'entrée du master professionnel co-construit Digitalisation des services

Les candidats ayant passé **au moins huit semestres** dans un établissement d'enseignement supérieur et ayant capitalisé un nombre de modules correspondants aux prérequis exigés par la commission pédagogique pourraient, après avis de ladite commission, être inscrits en M2 de ce master.

Ce master est co-construit. Il s'adresse exclusivement aux candidats qui justifient des études supérieures d'au moins quatre années après le diplôme de baccalauréat.

Le mastère co-construit 'Digitalisation des Services' est ouvert aux :

- Diplômés en **informatique** (ou équivalents) des différents établissements universitaires, ayant accompli avec succès leur première année (M1) de master ou ayant obtenu leur diplôme d'ingénieur.
- Professionnels titulaires d'un diplôme en Informatique désirant acquérir la formation et ayant l'équivalent d'un niveau de M1 ou ingénieur en informatique ou bachelor en Informatique.

Objectifs du master

Le master 'Digitalisation des services' permet aux apprenants d'approfondir leur savoir comme suit.

- Développer les compétences techniques de développement informatique des services web.
- Déployer des modèles et des outils de l'intelligence artificielle dans le système d'information de l'entreprise.
- Proposer des projets de digitalisation de services innovants dans les domaines des collectivités locales et de la santé.
- Savoir positionner la digitalisation des services dans le développement durable, à l'échelle internationale, nationale et sectorielle.
- Développer des compétences en management de projet IT de qualité chez les apprenants pour pouvoir assumer des postes de responsabilité dans le cadre de projets innovants pour la digitalisation des services.
- Développer chez les apprenants des compétences en communication professionnelle basée sur la Programmation Neuro Linguistique PNL.
- Collaborer avec les services des collectivités locales (suite à la convention de co-construction avec le CFAD) et les services de santé dans le cadre de projets de digitalisation.

Sélection

La sélection des candidats se fera sur dossier, suivie d'un entretien avec un comité de sélection.

La sélection tiendra compte d'un score obtenu par le candidat. Le score sera calculé en fonction de la moyenne **des années d'études**, de la réussite à la session principale ou de rattrapage, de la nature de la mention, du nombre d'années de redoublement ainsi que de la moyenne des trois matières jugées fondamentales pour la formation choisie.

Les modalités et délais de candidatures se font selon le calendrier suivant:

Le dépôt des candidatures au master se fera à travers le site de l'ESSECT pendant la période allant **du 15 Juin au 30 Juin 2024 (à minuit)**.

Dossier à fournir¹ :

Les candidats sélectionnés devront fournir les pièces suivantes :

- 1 copie conforme du diplôme du Baccalauréat ;
- 1 copie conforme du dernier diplôme (+ attestation de réussite si le candidat a un niveau de M1) ;
- 1 copie conforme de tous les relevés des notes (y compris les années de redoublement) ;
- 1 copie de la carte d'identité nationale ;
- 3 photos d'identité ;
- 1 CV ;
- Le formulaire de dépôt de candidature imprimé à partir du site web de l'ESSECT ;
- Une lettre de motivation éventuellement argumentée par les attestations de stages poursuivis au cours des études ;
- Justificatifs des activités en tant que membre actif d'un club des étudiants ou d'une association.

¹ Ce dossier doit être fourni par les professionnels au moment de la candidature (du 31 Mai au 10 Juin 2023). Pour les autres candidats, seuls les étudiants sélectionnés seront appelés à fournir un dossier administratif (voir communiqués ultérieurs sur le site web de l'ESSECT).

Les candidats ayant au moins trois années d'expérience professionnelle doivent déposer leur dossier (munis des justificatifs de leurs expériences professionnelles) au bureau d'ordre de l'ESSEC Tunis du **15 Juin au 30 Juin 2024** (horaire administratif).

Toute **fausse déclaration** (lors de l'opération de candidature) **entraîne l'élimination définitive du candidat.**

Annexe 1 : Calcul du score de sélection

Le parcours de formation de chaque étudiant est pris en considération pendant l'étape de la sélection.

Ensuite, la sélection des dossiers se fait à partir du calcul d'un score. Ce score intègre :

- la **moyenne des moyennes générales** obtenues au cours *des années de formation*,
- un **bonus** qui tient compte de la session de réussite (principale ou de contrôle) et des mentions obtenues,
- un **bonus** qui tient compte de la moyenne de trois matières fondamentales dans le cursus de l'étudiant,
- un **bonus** qui récompense les étudiants qui participent dans les activités des clubs et des associations, et enfin
- un **malus** qui tient compte du nombre de redoublements pendant les années de licence.

$$\text{Score} = (mm + b_{sp} + b_{Ment} + b_{Mfond} + b_{club} - r)$$

Avec:

- **mm** = Moyenne des moyennes des années de formation : Note / 20 ;
- **b_{sp}**: Bonus associé à la réussite à la session principale, avec :

0,5 point si une seule session principale

$b_{sp} =$ 1 point, si deux sessions principales

1,5 point, si trois sessions principales

- **b_{Ment}**: bonus associé à la réussite avec mention Assez bien et plus. Pour chacune des 3 années de licence :

- 1 point si la moyenne générale est comprise entre 12 et 13,99 (mention **Assez-Bien**);

- 2 points si la moyenne générale est comprise entre 14 et 15,99 (mention **Bien**);

- 3 points si la moyenne générale est supérieure ou égale à 16,00 (mention **Très-Bien**).
- b_{Mfond} : bonus associé à la moyenne de trois matières fondamentales dans le cursus de l'étudiant. Ces 3 matières sont : **Génie Logiciel, Programmation Orientée Objet et Intelligence Artificielle**.

$Mfond = 1/3$ [Σ des notes des trois matières fondamentales]. Dans le cas où l'étudiant n'a pas étudié l'une de ces trois matières, la note correspondante sera nulle car il s'agit d'un pré-requis indispensable à la formation. Ce bonus est mesuré en se référant aux termes suivants :

$$b_{Mfond} = \begin{cases} 0 \text{ point, si } Mfond < 10 \\ 0,5 \text{ point, si } 10 \leq Mfond < 12 \\ 1 \text{ point, si } 12 \leq Mfond < 14 \\ 2 \text{ points, si } 14 \leq Mfond \end{cases}$$

- b_{club} : un bonus de 1 point accordé aux étudiants qui sont membres actifs dans un club ou d'une association estudiantine (ESSECT ou autres). Ce bonus est aussi accordé aux joueurs d'une équipe nationale sportive (obligatoirement il faut fournir un document justificatif ou une attestation officielle).
- r : **malus** qui tient compte du nombre d'années de redoublement (-2 points si l'étudiant a redoublé une seule année ; - 8 points si l'étudiant a redoublé deux années. Les étudiants qui ont redoublé plus de deux fois (3 redoublement et plus) ne pourront pas avoir accès à la présélection des masters).